

Rapport d'activités **2022**

SYNDICAT DEPART
FÉVRIER 2023



SYNDICAT D'ÉTUDE, DE PROGRAMMATION ET D'AMÉNAGEMENT
DE LA RÉGION TROYENNE





Le mot du Président

Le syndicat DEPART a poursuivi en 2022 ses missions premières relatives à la mise en œuvre du SCoT des Territoires de l'Aube, notre Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en 2020.

Pour le faire vivre, le syndicat s'est attaché à poursuivre son accompagnement auprès des collectivités, dans le cadre du suivi de leurs documents d'urbanisme et la veille à la compatibilité entre SCoT, PLU(i) et cartes communales. Ce travail de fond offre l'opportunité de donner une traduction spatiale à nos projets de territoire, de cartographier les enjeux de développement résidentiel, économique et d'aménagement commercial, de préserver nos ressources agricoles et naturelles, mais également nos spécificités paysagères ou encore nos trames écologiques.

Le sujet de la trame verte a d'ailleurs été au cœur de nos préoccupations en 2022 à travers le projet mené conjointement avec la Fédération départementale des Chasseurs visant à analyser et caractériser les quelques 450 km linéaires de haies maillant nos plaines cultivées de Champagne crayeuse. Grâce à ce recensement précis, des actions de plantation ont d'ores et déjà été mises en place et vont se multiplier en 2023 pour conforter les corridors écologiques sur des secteurs à enjeux pour le déplacement des espèces, pour la qualité des paysages ou pour la limitation des phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols.

En parallèle, dans la perspective du suivi et de l'évaluation du SCoT, l'année 2022 a été mise à profit pour la construction d'outils d'observation, comme le Référentiel des territoires. Un panorama complet des zones d'activité économiques présentes sur le périmètre du SCoT a également été établi en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires.

Ces outils au service de la connaissance du foncier seront demain un atout précieux, dans un contexte où les impératifs de sobriété foncière ont été réaffirmés et où les défis des transitions sont à relever à toutes les échelles. Pour cela, le syndicat DEPART participe activement à la Conférence régionale des SCoT, permettant au réseau des 36 SCoT régionaux de s'inscrire dans une démarche de dialogue avec la Région Grand Est pour la déclinaison territoriale de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette en 2050.

Ce rôle d'interface que le SCoT assure entre schéma régional et documents d'urbanisme locaux est essentiel car il permet de trouver les bons équilibres, d'ajuster les objectifs aux réalités et aux dynamiques de nos territoires.

Bonne lecture de ce Rapport à toutes et tous !

Jean-Pierre ABEL

Président du syndicat DEPART



Photo en première de couverture : Dosches

Photo en quatrième de couverture : Cunfin

Sommaire

01

Le syndicat DEPART p.5

La structure p.5

Le périmètre d'intervention p.6

Les missions p.7

Les instances syndicales p.7

L'équipe p.9

02

Les activités p.11

*Mener de front mise en œuvre et premiers travaux
d'évaluation du SCoT p.12*

*Le suivi des documents d'urbanisme
et la veille à la compatibilité p.16*

La réalisation de travaux d'approfondissement p.18

*L'assistance et l'accompagnement des collectivités
en matière d'aménagement et d'urbanisme p.20*

*La participation aux démarches
et réflexions en matière d'aménagement p.23*

La gestion administrative du syndicat p.29

L'animation du syndicat p.33

03

Le bilan financier p.34

Le syndicat DEPART

La structure

Le syndicat d'Etude, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne (DEPART) est un établissement public de type syndicat mixte fermé. Il a été créé par arrêté préfectoral le 3 juillet 1990.

Il regroupe depuis le 26 avril 2018 neuf établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole,
- la communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne,
- la communauté de communes des Lacs de Champagne,
- la communauté de communes Vendevre-Soulaines,
- la communauté de communes du Barséquanais en Champagne,
- la communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube,
- la communauté de communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt,
- la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance,
- la communauté de communes du Pays d'Othe.

Le siège du syndicat DEPART est fixé au 28 boulevard Victor Hugo à Troyes (dans les locaux de Seine Grands Lacs).



Le périmètre d'intervention

Le territoire du syndicat DEPART s'inscrit au cœur du département de l'Aube au sein de la région Grand Est. Le périmètre rassemble des territoires urbains, périurbains et ruraux organisés autour du pôle de l'agglomération troyenne, rassemblant environ 130 000 habitants, mais également de pôles urbains et ruraux structurants plusieurs bassins de vie.

Suite aux évolutions législatives et territoriales de ces dernières années (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) de 2014, loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) de 2015 et révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale), et par la volonté commune de neuf intercommunalités d'élaborer ensemble un SCoT structurant au sein du département de l'Aube, le périmètre du syndicat a évolué progressivement pour constituer l'échelle du SCoT des Territoires de l'Aube, sur 80 % de la superficie du département, 352 communes et 257 372 habitants (RP 2020).



Les missions

Le syndicat a pour objet l'élaboration, l'approbation, le suivi, l'évaluation, la mise en œuvre et la gestion dans le temps (modification, révision) d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il assure ainsi la compétence « schéma de cohérence territoriale » en lieu et place de ses membres.

A ce titre, le syndicat peut :

- réaliser toute activité d'étude, d'ingénierie, d'animation et de coordination, nécessaire à l'élaboration, au suivi, à la mise en œuvre et à la gestion du SCoT,
- produire des avis et des conseils en aménagement, urbanisme et développement durable,
- développer des réflexions et des échanges sur le territoire et avec les autres territoires.

Les instances syndicales

Le Comité syndical

Le syndicat est administré par un Comité syndical, composé de délégués syndicaux (titulaires et suppléants) désignés par les EPCI, dont la répartition est fixée par les statuts.

Ces statuts ont été modifiés par arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 pour faciliter le fonctionnement du Comité syndical à travers l'adaptation des règles de représentativité. Réinstallé le 14 septembre 2020 suite au renouvellement des exécutifs communaux et communautaires, le Comité syndical compte 114 délégués dont 74 titulaires, répartis comme suit :

- 37 pour la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole,
- 4 pour la communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne,
- 4 pour la communauté de communes des Lacs de Champagne,
- 4 pour la communauté de communes Vendevre-Soulaines,
- 6 pour la communauté de communes du Barséquanais en Champagne,
- 5 pour la communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube,
- 5 pour la communauté de communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt,
- 5 pour la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance,
- 4 pour la communauté de communes du Pays d'Othe.

Séance du Comité syndical relative au Rapport d'orientation budgétaire, 21 mars 2022



Le Bureau

Le Comité élit en son sein un Bureau pour préparer les décisions du Comité syndical. Lors de sa séance du 14 septembre 2020, le Comité a élu les membres formant l'actuel Bureau syndical.

Président

- Monsieur Jean-Pierre ABEL
Troyes Champagne Métropole, Maire de Les Noës-près-Troyes

Vice-Président.e.s (4)

- 1^{ère} VP : Madame Claude HOMEHR
Maire-adjointe de Creney-près-Troyes (Troyes Champagne Métropole)
- 2^{ème} VP : Monsieur Olivier JACQUINET
Maire de Mesnil-Sellières (Forêts Lacs Terres en Champagne)
- 3^{ème} VP : Madame Solange GAUDY
Maire de Le Chêne (Arcis Mailly Ramerupt)
- 4^{ème} VP : Monsieur Roger BATAILLE
Maire d'Ervy-le-Châtel (Chaourçois et Val d'Armanche)

Membres (10)

- Monsieur Christian BLASSON
Maire de Saint-Léger-près-Troyes (Troyes Champagne Métropole)
- Madame Jannick DERA EVE
Maire de Rigny-le-Ferron (Pays d'Othe)
- Monsieur Olivier DUQUESNOY
Maire de Saint-Pouange (Troyes Champagne Métropole)
- Monsieur Philippe FAIVRE
Maire-adjoint de Buchères (Troyes Champagne Métropole)
- Monsieur Lionel HUARD
Maire de Morvilliers (Vendevre-Soulaines)
- Monsieur Gilles JACQUARD
Maire de Molins-sur-Aube (Lacs de Champagne)
- Monsieur Pierre-Frédéric MAITRE
Maire-adjoint de Bar-sur-Aube (Région de Bar-sur-Aube)
- Monsieur Denis POTTIER
Maire de Sainte-Maure (Troyes Champagne Métropole)
- Madame Marion QUARTIER
Maire de Marolles-les-Bailly (Barséquanais en Champagne)
- Madame Christine THOMAS
Maire-adjointe de Troyes (Troyes Champagne Métropole)

Les membres du Bureau devant le siège du syndicat



L'équipe

Pour mener à bien ses missions, le syndicat DEPART dispose d'une équipe technique composée de trois urbanistes, d'un spécialiste en biodiversité et écologie, d'une assistance en secrétariat et compatibilité, et bénéficie de services statistiques et cartographiques mis à disposition par la communauté d'agglomération.



Madame
Claudie LEITZ
Directrice



Madame
Aurore CHAUSSEPIED
Chargée d'études SCoT



Monsieur
Guillaume PATRIS
**Chargé de mission
Urbanisme durable**



Monsieur
Andréa IOELE
**Chargé de mission
Trame Verte et Bleue**

Assistance secrétariat et comptabilité

- Madame Eliane TAPE
- Madame Laëtitia DAVID

Service partagé statistique et cartographique

- Madame Céline CHANTRENNE
- Monsieur Alain MOUSTIER
- Monsieur Marc DURAND

Les activités

En 2022, l'équipe technique a été amenée à poursuivre ses missions premières :

- **le suivi des documents d'urbanisme et la veille à la compatibilité** dans le cadre des procédures engagées ;
- **la réalisation de travaux d'approfondissement** sur certaines thématiques en collaboration avec les partenaires locaux (projet Trame verte en Champagne crayeuse) ;
- **l'assistance et l'accompagnement des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme** par la production de conseils techniques et juridiques ainsi que la réalisation de documents pédagogiques (plaquettes, fiches-outils...) ;
- **la participation aux démarches et réflexions en matière d'aménagement** dans le cadre de la veille à l'articulation et à la cohérence des politiques publiques (en 2022, sur les enjeux eau et artificialisation des sols notamment) ;
- **la gestion administrative du syndicat** : préparation des avis et décisions, interventions, préparation des bureaux et comités syndicaux ;
- **l'animation du syndicat** : publication des lettres du SCoT, gestion et mise à jour du site internet.

Plus spécifiquement, **le SCoT est entré en 2022 au cœur de sa phase de mise en œuvre, qui court de son entrée en vigueur (juillet 2020) jusqu'à l'analyse de ses résultats à 6 ans (2026)**. Les différents travaux entrepris se sont donc appliqués à « faire vivre le SCoT », pour que la philosophie et les orientations du document trouvent leur déclinaison et leur traduction concrète dans les projets. Au-delà de la veille à la compatibilité des PLU et cartes communales en cours de procédure, l'équipe a notamment travaillé sur l'analyse de la compatibilité des documents plus anciens, afin d'inciter les collectivités concernées à se doter d'outils de planification actualisés aux nouveaux enjeux.

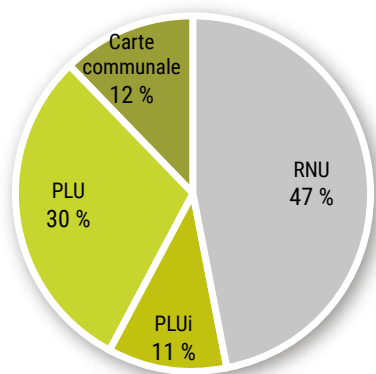
Enfin, l'année 2022 a été l'occasion de publier les deux premiers outils de suivi et d'évaluation du SCoT : le Référentiel des territoires, mettant en lumière les principales dynamiques de nos bassins de vie, et le premier numéro du Cahier de l'Observatoire sur la thématique du foncier économique.

Mener de front mise en oeuvre et premiers travaux d'évaluation du SCoT

Si la phase de mise en œuvre du SCoT a d'ores et déjà débuté depuis 2020, à travers différentes missions ayant vocation à rendre effectives les orientations de ce document de planification stratégique établi à large échelle, l'année 2022 a été mise à profit pour développer les premiers outils de suivi et d'évaluation du SCoT.

Analyse de la compatibilité SCoT / PLU

Le syndicat a décidé d'accompagner les territoires pour la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme locaux (PLU et cartes communales) avec le SCoT. Sur la base de la feuille de route établie en 2021, l'équipe du syndicat a poursuivi la **rédaction de fiches d'analyse de la compatibilité SCoT-PLU**¹. Pour rappel, plusieurs critères avaient été pris en considération afin de hiérarchiser le travail et de prioriser dans le temps les documents à analyser, en raison du nombre de communes concernées.



En effet, 150 documents d'urbanisme étaient opposables à la date d'entrée en vigueur du SCoT, couvrant 53% des communes de son périmètre : 42 cartes communales, 107 PLU, 1 PLU intercommunal à l'échelle de 38 communes (communauté de communes Vendevre-Soulaines).

Au total, 42 documents sont apparus prioritaires pour l'analyse de la compatibilité, essentiellement des PLU, selon le rôle de la commune dans l'armature territoriale, l'ancienneté du document, les dynamiques démographique et résidentielle... Ce travail est programmé jusqu'en juillet 2023.

L'analyse de la compatibilité est réalisée à partir des orientations du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT qui demandent plus particulièrement à être traduites à l'échelle des documents d'urbanisme (respect des identités locales, des enveloppes foncières, prise en considération des orientations en matière de commerce ou de développement éolien...). Plus d'une cinquantaine de points constitue ainsi la grille de lecture de la compatibilité, appréciée de manière globale au terme de l'exercice. Cette grille affiche en parallèle des éléments d'amélioration et des préconisations afin que les élus disposent d'un plan-guide complet pour faire évoluer leur document.

En 2022, 17 fiches ont été réalisées et transmises aux communes concernées.

En parallèle de ce travail, pour les autres communes couvertes par un document d'urbanisme accessible sur le Géoportail de l'urbanisme, le syndicat et la DDT procèdent à l'analyse du potentiel foncier constructible à l'intérieur des zones urbaines et à urbaniser, et le croisent avec les objectifs fixés par le SCoT. Ce sont ainsi **34 communes supplémentaires** qui seront à terme sensibilisées aux enjeux de la sobriété foncière.

D'ores et déjà, 8 réunions ont été organisées conjointement avec la DDT en 2022 pour rencontrer les élus des communes concernées.

**76 communes
(soit 50 %
des documents)
bénéficieront
d'une analyse**

¹ Pour appuyer le syndicat sur cette mission importante, il a été fait appel, dans le cadre d'une prestation extérieure, aux services de monsieur Louis ALEXANDRE, urbaniste

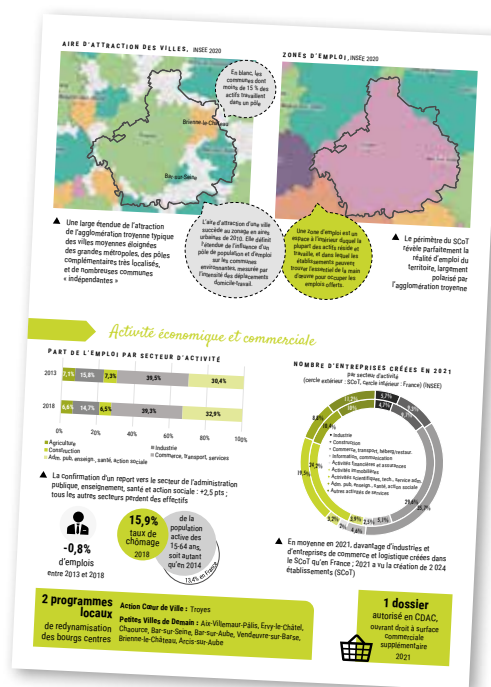
Deux nouveaux outils de suivi des territoires

Le SCoT devant, au terme d'un cycle de 6 ans, faire l'objet d'une analyse de ses résultats afin de permettre au syndicat d'opter pour sa mise en révision ou son maintien en vigueur, la construction d'un **observatoire du SCoT** a été engagée en 2022. Celui-ci prend la forme d'un double outil de suivi, le premier à visée transversale – le Référentiel des Territoires, le second à visée thématique – le Cahier de l'Observatoire. Leur parution est prévue annuellement.

Un premier numéro du Référentiel des Territoires...

Le Référentiel des Territoires permet la mise à jour des principaux indicateurs issus du diagnostic initial du SCoT, pour éventuellement confirmer ou infirmer les analyses qui en étaient tirées (en matière de population, habitat, économie, tourisme, environnement, mobilité...). Ainsi, les indicateurs choisis mettent en lumière une évolution significative, une caractéristique de profil de territoire ou encore un constat, et sont le plus souvent accompagnés d'une petite analyse permettant de les interpréter ou de souligner un phénomène marquant ou récent.

Le Référentiel se partage en deux formats : un 4 pages à l'échelle du SCoT, complété d'un recto-verso décliné à l'échelle de l'EPCI, afin que chaque territoire s'y retrouve. Il aura vocation à être actualisé chaque début d'année, tout au long des 6 ans de la mise en œuvre du SCoT.

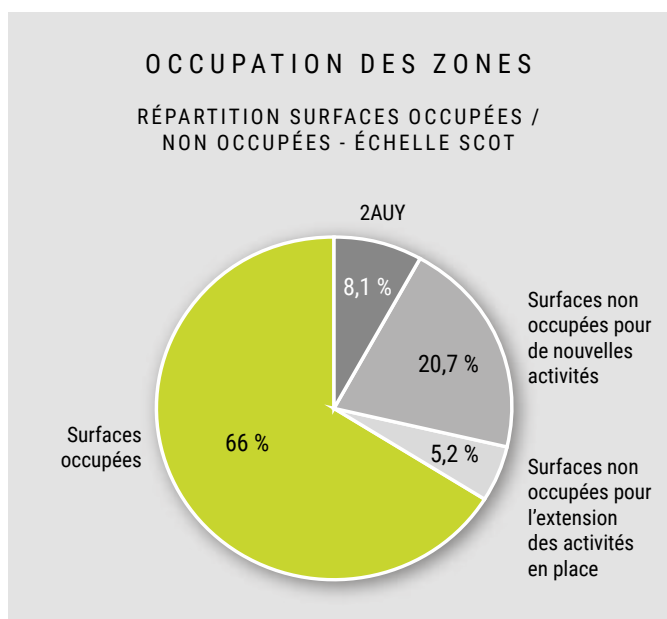


Extrait du Référentiel des Territoires 2022 (échelle SCoT)

...et un premier Cahier de l'Observatoire sur le foncier économique

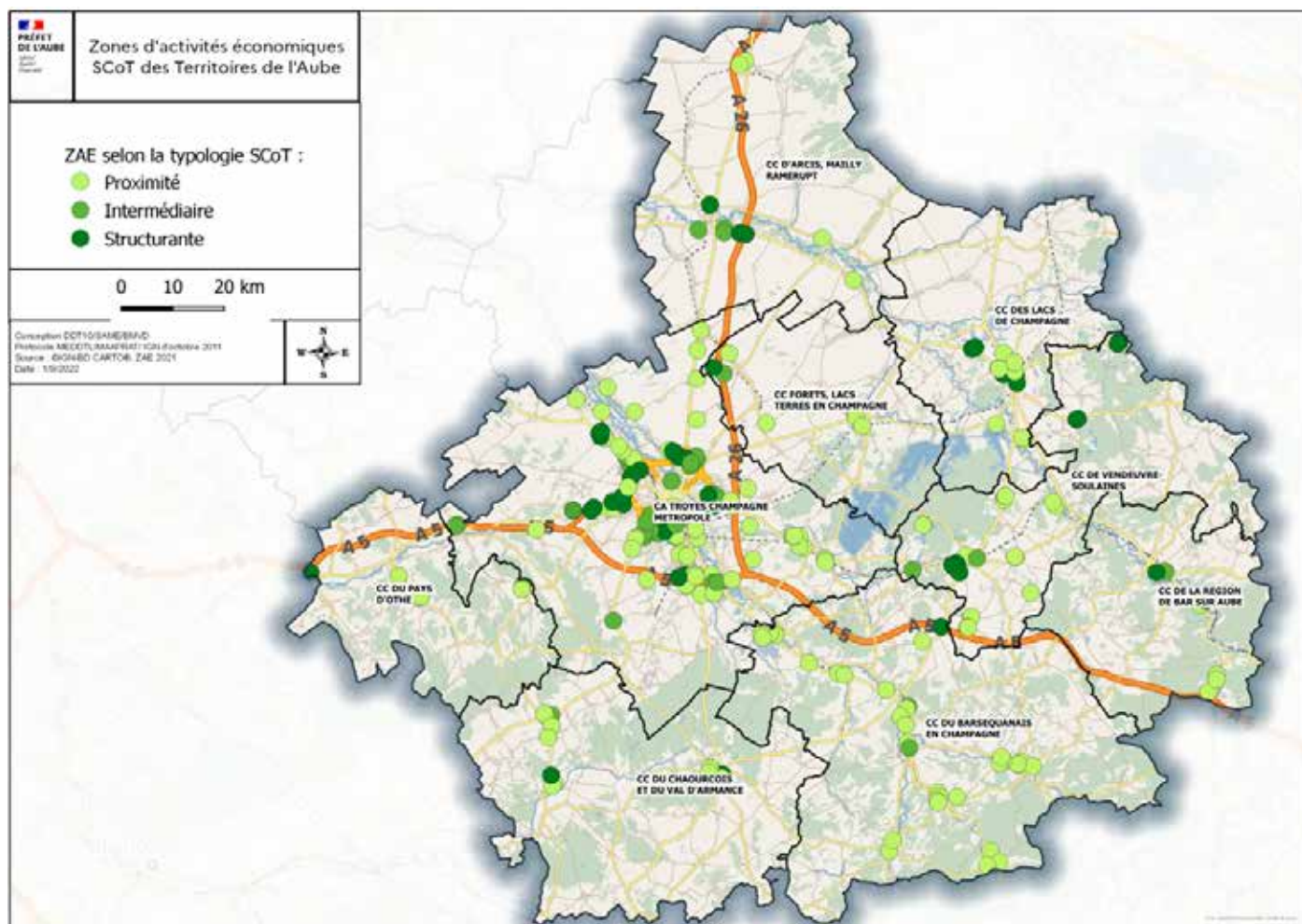
Ce premier Cahier met l'économie à l'honneur : il s'agit en effet de valoriser le travail partenarial mené avec la DDT depuis 2 ans, sur la mise à jour de la base de données « Zones d'Activité Economique » de 2016. **208 ZAE ont ainsi été référencées à l'échelle du SCoT, sur la base de leur classement aux documents d'urbanisme.**

Proposant une lecture synthétique des principaux constats et caractéristiques territoriales en la matière, on y apprend par exemple que **l'ensemble des ZAE représente un total de 3 362 hectares de foncier à vocation économique, pour plus de 2 300 entreprises installées.** 66 % de ce foncier est d'ores et déjà occupé physiquement, et pour le reste (« surfaces non occupées »), 40 % est sous maîtrise publique.



Les échanges obtenus avec les collectivités en 2021 ont permis d'évoquer les enjeux de hiérarchisation des zones selon leur fonction structurante, intermédiaire ou de proximité, en articulation avec les orientations du SCoT des Territoires de l'Aube. Cet inventaire permet également **d'associer aux critères quantitatifs** (surface occupée ou non occupée, maîtrise foncière...), **des critères plus qualitatifs** (desserte de la zone, proximité de services, surfaces soumises à contrainte environnementale).

Le Cahier de l'Observatoire constitue un outil de connaissance supplémentaire pour les intercommunalités et a vocation à être régulièrement mis à jour. A l'instar du Référentiel, il se décline en deux formats, un recto verso à l'échelle du SCoT et un 4 pages à l'échelle de l'EPCI ; chaque intercommunalité ayant été en outre destinataire d'un jeu de cartes des ZAE de son périmètre.



Carte de localisation des ZAE sur le périmètre du SCoT, 2022



Le suivi des documents d'urbanisme et la veille à la compatibilité

Le syndicat DEPART assure une mission de **suivi des documents d'urbanisme** (cartes communales, Plans Locaux d'Urbanisme communaux et intercommunaux) sur l'ensemble de son périmètre au fil des procédures engagées par les collectivités (élaborations, révisions, modifications). Il assure un travail de veille à la compatibilité des documents avec le SCoT des Territoires de l'Aube dans le cadre des élaborations, modifications et révisions engagées.

Ce travail consiste à accompagner les collectivités dès le début de leur procédure et tout au long de la démarche, afin de permettre l'appropriation des enjeux du SCoT et d'inscrire le projet communal ou intercommunal en cohérence avec ses orientations.

Pour ce faire, **le syndicat est amené à élaborer des porteurs à connaissance et notes d'enjeux, à prendre part aux différentes réunions de travail en mairie, et à formaliser les avis sur les projets arrêtés** dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées.

31 démarches
de PLU(i)
suivies
en 2022

En 2022, le syndicat a **formalisé des avis ou des remarques** sur les dossiers suivants :

- Projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Pont-Sainte-Marie
- Projet de modification n°8 du PLU de Saint-André-les-Vergers
- Projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Léger-près-Troyes
- Projet de modification simplifiée n°2 du PLU d'Arcis-sur-Aube
- Projet de modification n°1 du PLU de Saint-Julien-les-Villas
- Projet de modification n°4 du PLU de Saint-Benoit-sur-Seine
- Projet de modification n°2 du PLU de Creney-près-Troyes
- Projet d'élaboration du PLU de Blignicourt
- Projet d'élaboration du PLU de Fontvannes
- Projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Proverville
- Projet d'élaboration de la Carte communale de Nozay
- Reprise de l'élaboration de la Carte communale de Bérulle
- Projet d'élaboration du PLU de Brienne-la-Vieille
- Projet de révision du PLU de Saint-Lyé

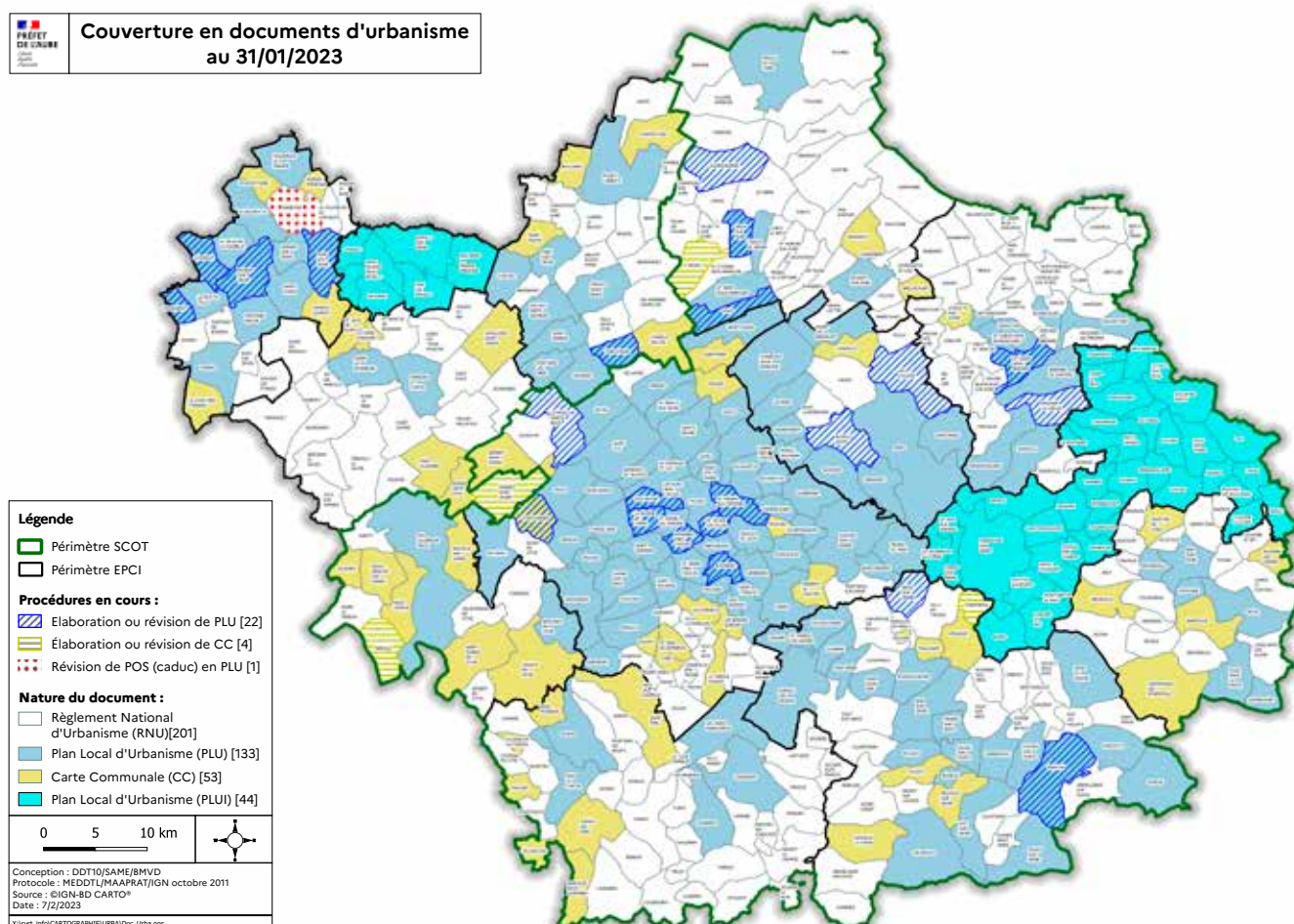
En parallèle de ces avis, le syndicat a **suivi les procédures de documents d'urbanisme** suivantes, auxquelles il a été associé au cours de l'année 2022, en apportant sa contribution et son regard technique :

- Projet d'élaboration du PLU de Val d'Auzon
- Projet d'élaboration du PLU de Rouilly-Sacey
- Projet d'élaboration du PLU de Briel-sur-Barse
- Projet de révision allégée du PLU des Riceys (examen conjoint)
- Projet de révision du PLU de Saint-Julien-les-Villas
(avec réalisation d'un porter à connaissance et d'un diagnostic de vulnérabilité)
- Projet de révision du PLU de La Rivière-de-Corps
- Projet de révision allégée du PLU de Bar-sur-Seine (examen conjoint)
- Projet de révision allégée du PLU de Montsuzain (examen conjoint)
- Projet de révision du PLU de Voué (avec réalisation d'un porter à connaissance)
- Projet de révision du PLU de Sainte-Savine
(avec réalisation d'un porter à connaissance et d'un diagnostic de vulnérabilité)

- Projet d'élaboration du PLU de Pavillon-Sainte-Julie
- Projet de déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU de Messon (examen conjoint)
- Projet de révision du PLU de Rosières-près-Troyes
(avec réalisation d'un porter à connaissance et d'un diagnostic de vulnérabilité)
- Projet de révision du PLU d'Arcis-sur-Aube
(avec réalisation d'un porter à connaissance et d'un diagnostic de vulnérabilité)
- Projet de révision du PLU d'Essoyes
- Projet de révision du PLU de Buchères
- Projet de déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU de Poliset (examen conjoint)

En outre, **le syndicat a produit des avis sur d'autres documents et projets dans le cadre de son rôle de personne publique associée ou d'acteur de l'aménagement**. En 2022, le dossier suivant lui a été soumis :

- Projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Bar-sur-Aube



Couverture en documents d'urbanisme du département et du périmètre du SCOT des Territoires de l'Aube, source DDT de l'Aube, février 2023

La réalisation de travaux d'approfondissement

Trame verte en Champagne crayeuse

Le syndicat DEPART et la Fédération départementale des chasseurs de l'Aube (FDC10) ont poursuivi tout au long de l'année leur partenariat relatif au projet Trame verte en Champagne crayeuse, initié en 2020.

Cette étude vise à réaliser un diagnostic des linéaires paysagers à l'échelle de l'unité géographique et à mener des animations territoriales dans la perspective de plantation de haies. En effet, au sein de cette unité naturelle de la Champagne crayeuse marquée par des paysages ouverts de grande culture, la haie joue un rôle multiple, mêlant des fonctions écologiques, paysagères, hydrologiques mais aussi agronomiques voire économiques.

Pour rappel, en 2021, suite au travail préalable de photo-interprétation à l'échelle des 84 communes de l'unité, **l'ensemble des haies présentes sur le territoire de la communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt avait été analysé et caractérisé** (39 communes parcourues, 220 kms de linéaires et 30 jours de terrain).

Ce travail a donc été poursuivi en 2022 pour les trois autres intercommunalités concernées par l'étude (communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole et communautés de communes Forêts, Lacs Terres en Champagne et Lacs de Champagne) : **21 jours de terrain supplémentaires ont été nécessaires pour analyser un total de 1714 haies au travers d'une trentaine de critères, représentant plus de 450 kilomètres linéaires, pour une densité moyenne de 3,35 mètres linéaires par hectare.**

450 kms
de haies
étudiés
et 51 jours
de terrain

Les continuités écologiques de la sous-trame des milieux ouverts et thermophiles ont ensuite été modélisées grâce à deux méthodes sous Système d'Information Géographique. Plusieurs zones à enjeux ont ainsi été spécifiquement ciblées.

Un travail de traitement statistique et cartographique est en cours de finalisation pour une restitution des éléments début 2023 ; s'ensuivront au printemps une phase d'animation auprès des propriétaires intéressés, puis une phase de plantations à l'automne 2023.



Balade découverte autour de la haie (Voué)

Arcis Mailly Ramerupt, première intercommunalité à avoir bénéficié de l'étude, a accueilli à Voué le samedi 25 juin une **visite pédagogique autour d'un circuit de haies**, co-animée par la FDC10 et le syndicat. Elle a également profité de la distribution auprès de ses communes de 85 « kits de biodiversité » (contenant chacun douze plants de différentes essences) fin octobre par la FDC10, opération qui a rencontré un vif succès.

Sur ce territoire, **7 kms de haies ont été plantés fin 2022** suite aux contacts établis avec les propriétaires et agriculteurs.

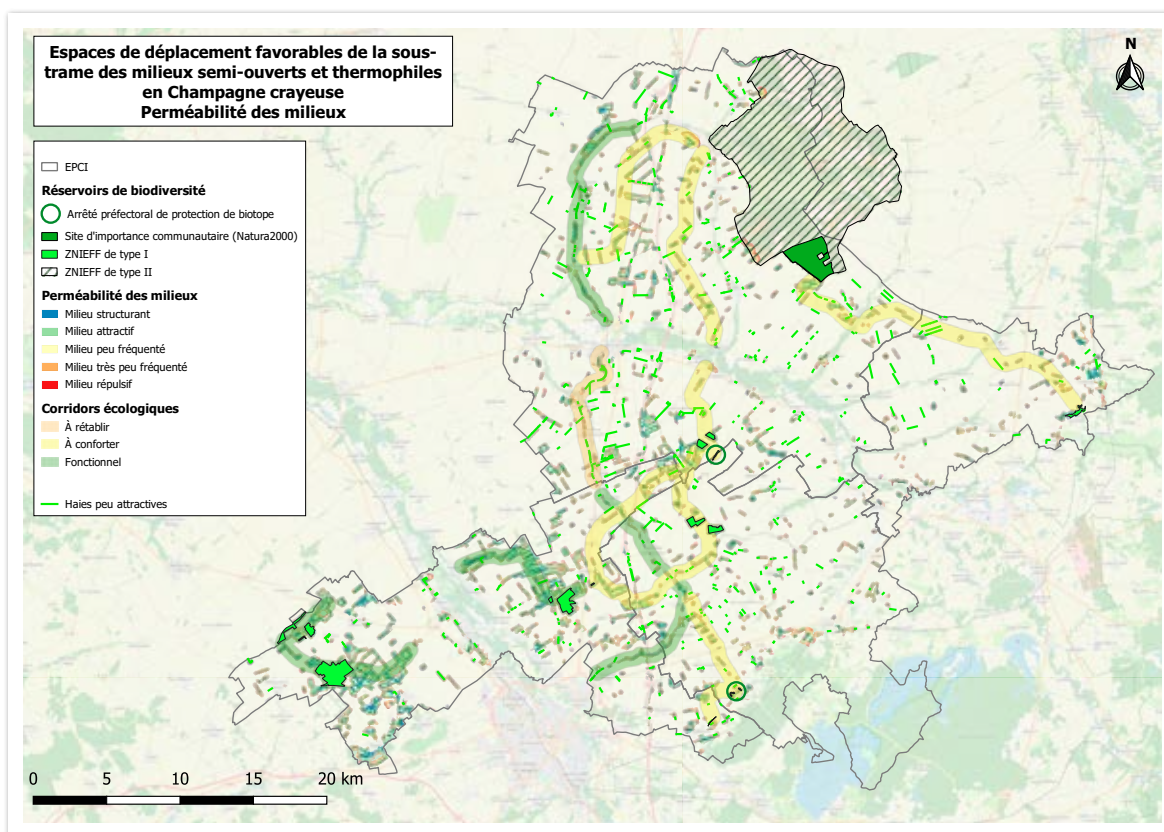


MM. Jean-Pierre ABEL et Denis POTTIER en pleine plantation de haie à Sainte-Maure le 25 novembre



MM. Guy GUERIN, François BAROIN, Jean-Pierre ABEL et Alain BOULARD lors de la signature de la convention de partenariat FDC10, TCM et DEPART

Par ailleurs, une convention de partenariat entre la FDC10, TCM et le DEPART a été signée le 25 novembre, permettant d'inscrire de futures plantations dans le financement « Tram'Aube ».
A cette occasion, la première haie a été symboliquement plantée sur la commune de Sainte-Maure avec les élèves du lycée agricole, pour participer à la restauration des continuités écologiques.



Cartographie de modélisation des corridors écologiques

L'assistance et l'accompagnement des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme

Dans le cadre de la mise en œuvre et afin de mettre à disposition des outils facilitant l'appropriation du SCoT des Territoires de l'Aube, le syndicat DEPART produit des documents à vocation pédagogique tels que guides, plaquettes et fiches-outils.



En 2022, la 5^{ème} fiche-outil du SCoT, intitulée « Haies, jardins, vergers... la trame verte et bleue à nos portes ! » a été réalisée, publiée à 1000 exemplaires et diffusée à l'ensemble des EPCI membres, des communes du périmètre du SCoT et des délégués syndicaux.

Cette fiche-outil vise à mieux appréhender, protéger et enrichir la trame verte et bleue « de proximité », ces petits espaces de nature utiles à la biodiversité – haies, jardins, vergers, mares... – que l'on retrouve à toutes les échelles, de la parcelle aux aménagements publics, jusqu'au grand paysage.

Les documents d'urbanisme peuvent déployer des outils efficaces pour protéger l'existant, mais aussi cibler des secteurs à replanter ou conforter le maillage, dans une logique de réseau plus globale.

Pour mémoire, quatre précédentes fiches-outils avaient été produites par le syndicat portant sur « L'intégration du bâti agricole et viticole dans le paysage », « La clôture et le jardin », « Mieux intégrer le risque d'inondation dans l'urbanisme » et « Zones humides : enjeux locaux et moyens de préservation ».

Ces fiches-outils, qui visent à approfondir une thématique du SCoT tout en restant dans l'exercice de synthèse, se présentent dans un format 8 pages avec de nombreuses illustrations et exemples à l'appui. Elles s'adressent en priorité aux élus locaux afin qu'ils s'inspirent de leur contenu lors de l'élaboration ou révision de leurs documents d'urbanisme.

En parallèle à la sortie de la fiche-outil TVB, **un guide de plantation et d'entretien de la haie** a été réalisé, en partenariat avec le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient. Il vise à donner des **conseils en matière de sélection, de plantation et d'entretien d'essences adaptées en fonction de son terrain.**

Il est aussi l'occasion de rappeler quelques notions de réglementation (en matière de distance de plantation ou d'entretien de sa haie), de détailler à la loupe les caractéristiques de 63 essences indigènes (aspect, hauteur, période de floraison, type de sol adapté, particularités...), de préciser les différentes typologies de haies, et de dresser quelques points d'alerte sur les essences invasives trop fréquemment rencontrées.

☀️ PLEIN SOLEIL
☁️ MI-OMBRE
🌸 FLOraison REMARQUABLE
🐝 MELLIFÈRE
🍒 FRUITS COMESTIBLES
⚠️ HAUTEMENT TOXIQUE, MORTEL

Prunier myrobolan

Prunus cerasifera Ehrh., 1784



H = 5 à 10 m
Caduc

Sol

- pH neutre - basique
- Frais
- Argileux / Limoneux



La petite remarque du jardinier

Espèce de prunier cultivée, originaire d'Asie, aux fruits charnus et acidulés de couleur variable (jaune ou rouge).

Régions naturelles OPTIMUM
Barrois
Champagne crayeuse
Champagne humide
Pays d'Othe
Vallées, plans d'eau

Rosier des chiens

Rosa canina L., 1753



H =< 4 m
Caduc

Sol

- pH neutre - basique
- Frais
- Tous types de sol



La petite remarque du jardinier

Ce rosier sauvage produit de belles fleurs blanches et rosées au parfum délicat. La pulpe rouge des fruits blets (communément appelés « gratte-cul »), au goût acidulé et légèrement sucré, est très riche en vitamines.

Régions naturelles OPTIMUM
Barrois
Champagne crayeuse
Champagne humide
Pays d'Othe
Vallées, plans d'eau

Saule à trois étamines

Salix triandra L., 1753



H =< 10 m
Caduc

Sol

- pH neutre - basique
- Frais - Humide
- Argileux / Limoneux



La petite remarque du jardinier

Saule aux rameaux assez fins, aux feuilles vert glauque et finement dentées.

Régions naturelles OPTIMUM
Barrois
Champagne crayeuse
Champagne humide
Pays d'Othe
Vallées, plans d'eau

GUIDE DE PLANTATION
21
DEPART / PNRFO

Extrait du Guide de plantation, DEPART/PNRFO

Egalement en 2022, le syndicat a produit la **7^{ème} plaquette sur la thématique « SCoT et énergie »** qui permet de rappeler, dans un format synthétique (4 pages format A5), les principales orientations du SCoT pour concilier les enjeux de la transition énergétique et ceux de la préservation des ressources, des paysages et des patrimoines. Cette thématique prend une ampleur particulière dans un contexte global d'accélération du développement des EnR tout en répondant aux objectifs renforcés de sobriété foncière.

Enfin, de façon plus générale, **le syndicat est amené à apporter son expertise et ses conseils techniques et juridiques auprès des collectivités qui le sollicitent** sur les questions d'aménagement et d'urbanisme auxquelles elles sont confrontées au quotidien. Des recherches et analyses ont ainsi été réalisées à la demande en 2022, au cas par cas, pour accompagner les élus et alimenter les processus d'aide à la décision (concernant des autorisations d'urbanisme, documents d'urbanisme, projets d'énergie renouvelable, projets commerciaux...).



La participation aux démarches et réflexions en matière d'aménagement

Rencontres techniques avec les partenaires

Le syndicat DEPART rencontre de façon régulière les différents partenaires de travail : DDT de l'Aube, Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, services des intercommunalités... Ces points d'information permettent de partager les démarches et projets en cours, et d'échanger sur des sujets plus spécifiques.

11
réunions avec
les partenaires
techniques
et institutionnels
en 2022

PAPI de Troyes et du bassin de la Seine supérieure

En tant que maître d'ouvrage de deux fiches-actions, le syndicat a poursuivi sa participation aux comités techniques et de pilotage organisés par Seine Grands Lacs dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI complet de Troyes et du bassin de la Seine supérieure.

Les comités techniques sont désormais régulièrement suivis d'une sortie terrain : en 2022, ont pu être visités les travaux de restauration du ru de Vérien réalisés en 2020 et 2021 à Rumilly-lès-Vaudes par le SDDEA, ainsi que le lac Seine et la digue de la Morge par SGL, digue qui fera l'objet de travaux dans la seconde phase du PAPI.



Restauration du ru de Vérien
à Rumilly-lès-Vaudes, 31 mars 2022



Digue de la Morge et lac d'Orient,
sortie terrain du 13 décembre 2022

Le syndicat a également co-animé un atelier sur le ruissellement (aux Riceys le 4 octobre 2022) afin de dresser un état des lieux de la connaissance et des études en cours et de réfléchir aux leviers urbanistiques permettant de s'en prémunir aux différentes échelles (maison, quartier, espaces agricoles).

Réflexion pour redynamiser le site RAMSAR

Le site RAMSAR des « Etangs de la Champagne humide », labellisé depuis 1991, fait l'objet d'une nouvelle stratégie d'animation. Porté conjointement par SGL et le PNRFO, l'objectif est en effet de préserver ce site d'une valeur écologique exceptionnelle, plus grande zone humide de France, tout en concourant à le valoriser et à y développer des pratiques durables. Le syndicat DEPART a ainsi pris part à 4 rendez-vous en 2022, en atelier et en comité de suivi, autour de cette démarche prometteuse.

Un document d'orientation déclinant diagnostic de site, objectifs et plan d'actions pour la période 2023-2025, a d'ores et déjà été produit par les porteurs de projet en toute fin d'année.



Lac du Der-Chantecoq, en plein périmètre RAMSAR des Etangs de la Champagne humide

Lancement du groupe de travail « Eau et urbanisme »

Afin d'améliorer l'accompagnement des collectivités compétentes en urbanisme dans la prise en compte des enjeux eau déclinés dans le SDAGE et PGRI, l'Agence de l'eau Seine-Normandie a réalisé une enquête en 2021 débouchant sur la nécessité d'élaborer une plateforme interactive « Eau & Urbanisme ». Celle-ci vise à traiter l'ensemble des problématiques en matière d'eau (zones humides, assainissement, zone de captage...) afin de faciliter leur traduction dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU(i)).

Un groupe de travail a alors été créé début 2022, auquel a contribué le syndicat, afin de participer à l'élaboration de cet outil, composé de membres représentant les différents profils d'utilisateurs.

La plateforme devrait aboutir à sa version finale au premier semestre 2023.

Club TVB et Club technique de la Fédération des SCoT

Madame Claudie LEITZ, co-anime depuis 2021 le club « trame verte et bleue » de la Fédération nationale des SCoT avec madame Marianne Rulier, son homologue au SCoT de Marennes-Oléron. Elles ont organisé deux sessions du club en 2022 : le 11 mars en format digital (monsieur Andréa IOELE y présentant l'outil SIG Biodispersal facilitant la modélisation des corridors écologiques) et le 15 juin à l'occasion des Rencontres nationales des SCoT à Besançon (visite du site des Prés de Vaux, friche industrielle en cours de reconversion et de renaturation).

En parallèle, le syndicat participe également au Club technique de la FédéSCoT, qui rassemble l'équipe de la Fédération, les différents référents régionaux et animateurs de clubs, pour analyser les différents sujets d'actualité et préparer le positionnement des SCoT lors d'assemblées politiques (3 réunions en 2022).



Rencontre technique à Chaumont avec le PÉTR du Pays de Chaumont le 28 août 2022

Echanges InterSCoT

De nouveau, l'année 2022 a été riche d'échanges et de réflexions partagés avec les SCoT voisins.

D'abord, afin d'assurer la cohérence des réflexions avec le deuxième SCoT du département en cours d'élaboration sur le nord-ouest aubois, le syndicat a participé, en tant que personne publique associée, à la présentation du Projet d'Aménagement Stratégique du **SCoT du PÉTR Seine en Plaine Champenoise**, le 3 octobre. Les deux structures ont en outre échangé au cours de l'année sur les évolutions législatives en matière de réduction de l'artificialisation des sols.

Fraîchement officialisé par la signature d'une Charte InterSCoT en novembre 2021, le **partenariat de travail avec le PÉTR du Pays de Chaumont** s'est traduit en 2022 par une journée d'échanges techniques le 29 août à Chaumont, ainsi que par l'invitation faite à monsieur le Président Jean-Pierre ABEL d'intervenir lors de deux événements au cours desquels SCoT et enjeux de sobriété foncière ont été évoqués : une soirée-débat autour du PLUi-H (Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme local de l'habitat) de l'agglomération de Chaumont (le 28 février) et la Conférence des maires du Pays de Chaumont (le 1^{er} octobre).

Enfin, des échanges ont eu lieu avec le **PÉTR du Grand Auxerrois**, porteur du SCoT, à l'occasion d'une rencontre entre les deux structures le 19 janvier à Troyes, puis de la présentation du diagnostic du SCoT aux personnes publiques associées le 30 juin à Auxerre.

Conférence régionale des SCoT

En 2022, les 36 SCoT régionaux ont poursuivi leurs échanges, initiés en 2021, sur les incidences de la loi Climat et Résilience, portant notamment l'objectif d'atteinte du « zéro artificialisation nette » (ZAN) à horizon 2050. La loi prévoit la possibilité pour les SCoT, réunis dans le cadre d'une Conférence régionale, de faire des propositions aux Régions pour l'élaboration de ces objectifs régionaux de lutte contre l'artificialisation, qui auront vocation à être territorialisés.

Dans ce contexte, et après deux premiers rendez-vous organisés fin 2021, de nouveaux temps d'échange sur ce sujet ont été organisés en InterSCoT techniques et politiques les 4 et 12 janvier ainsi que le 20 septembre, préparant les rendez-vous officiels de la Conférence régionale des SCoT réunie les 3 février, 29 mars et 10 octobre 2022 à Metz. Mobilisant toujours un nombre important d'élus et de techniciens, ces rencontres ont abouti au dépôt de la **2^{ème} contribution des SCoT transmise à la Région en décembre** : les SCoT y font part notamment du souhait de tenir compte des contextes et projets de territoires, de promouvoir une approche autant qualitative que quantitative, et de prévoir des mesures d'accompagnement dans le cadre de l'élaboration des documents de planification.



Conférence régionale des SCoT à Metz le 10 octobre 2022

En parallèle aux travaux de la Conférence régionale des SCoT, la Région Grand Est a animé plusieurs temps de réflexion au cours de l'année sur les enjeux de sobriété foncière, le syndicat ayant participé au séminaire sur le développement économique le 19 mai à Châlons-en-Champagne, puis à celui dédié à la territorialisation des objectifs ZAN le 15 novembre à Nancy.

Pôle EnR&R : présentation de projets d'énergie renouvelable

La Direction Départementale des Territoires de l'Aube réunit de façon régulière le « pôle départemental des énergies renouvelables et récupération ». Il s'agit d'une instance de consultation permettant aux porteurs de projets d'énergie renouvelable (méthanisation, photovoltaïque, éolien...) de présenter leurs projets aux services de l'Etat et acteurs départementaux, en amont des démarches d'autorisation.

**10 projets
présentés en 2022,
dont 8 parcs
photovoltaïques**

Le syndicat DEPART a participé aux 3 réunions organisées en 2022, ayant permis à chacun d'exprimer les éventuels points d'attention à avoir en matière de paysage, de patrimoine ou encore d'enjeux écologiques. Une analyse préalable des dossiers à l'ordre du jour par les membres contribue en outre à la réalisation d'une synthèse remise au porteur de projet à l'issue de la séance.

Enfin, le syndicat a également pris part aux Rencontres des énergies renouvelables organisées par Madame la Préfète de l'Aube le 14 décembre 2022.

Rencontre avec la mission UNESCO

Le 7 novembre à Troyes, élus et techniciens du DEPART et de la mission UNESCO des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ont échangé pour la première fois sur leurs structure, missions et fonctionnement respectifs. Obtenu en juillet 2015, ce label vise à assurer la pérennité de la valeur universelle exceptionnelle des paysages et terroirs de Champagne et sa reconnaissance internationale, à l'échelle des 320 villes et villages de l'appellation Champagne.

Cette rencontre était aussi l'occasion d'échanger sur les outils mis en place (type fiche-outils, guides...), les enjeux des territoires en matière d'intégration des énergies renouvelables (EnR) dans le paysage, les leviers d'application de la Charte éolienne de 2018, etc.

La journée s'est soldée par une visite de terrain sur les hauteurs de Montgueux, afin de rendre plus palpables les enjeux de gestion de la co-visibilité avec l'éolien, d'interface et d'entrée de ville/agglomération, ou encore d'intégration du bâti viticole...

Le syndicat et la mission UNESCO lors de la sortie terrain sur les hauteurs de Montgueux, 7 novembre 2022



Partenariat pour l'agriculture

Prenant appui sur leurs projets de territoire et sur le SCoT, la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, la Chambre d'agriculture de l'Aube et le syndicat DEPART ont poursuivi leurs échanges pour le maintien et le développement d'une agriculture en adéquation avec les besoins du territoire. Une nouvelle convention a été établie en ce sens afin de concrétiser les réflexions engagées à travers plusieurs actions : structuration de la filière maraîchage et développement d'un espace-test (thématique alimentation locale), étude de la vulnérabilité des exploitations de la vallée de la Seine par rapport au risque inondation (thématique eau), étude du potentiel de développement des énergies renouvelables du territoire (thématique transition écologique)...



Délégation auboise reçue par leurs homologues nantais les 4 et 5 mai 2022

Une délégation auboise composée d'une quinzaine d'élus et de techniciens de TCM, de la Ville de Troyes, de la Chambre d'agriculture, du Département de l'Aube, de l'EPL Campus terres de l'Aube et du syndicat DEPART s'est rendue à Nantes les 4 et 5 mai, accueillis par leurs homologues de la Métropole atlantique. Visites et échanges ont permis de se projeter collectivement autour d'un modèle de développement des circuits courts et de la filière maraîchage adapté au contexte local.

Commissions et instances locales

En 2022, le syndicat a également pu prendre part à différents temps d'échanges avec les territoires :

- la commission Développement économique du PETR Othe-Armance et son Conseil de développement réunis à Vulaines le 3 mars (avec visite de la ZAE de Vulaines) ;
- la rencontre Agricultures et Territoire organisée par la délégation Troyes Othe Armance de la Chambre d'agriculture de l'Aube, qui s'est tenue le 31 mai à Bercenay-en-Othe. Elle était l'occasion de présenter les axes et actions du projet territorial, et a été suivie d'une visite de deux sites de production en circuit court ;
- le comité stratégique de l'eau et le comité de pilotage des schémas directeurs d'alimentation en eau potable du SDDEA respectivement les 3 octobre et 2 décembre ;
- les comités de pilotage des sites Natura 2000 (sites du PNRFO le 20 janvier en visioconférence, « Marais de la Vanne à Villemaur » le 5 mai à Neuville-sur-Vanne, « Prairies, marais et bois alluviaux de la Bassée » le 20 juin à Nogent-sur-Seine).

Le syndicat participe aussi à la réflexion engagée par les élus du PNRFO sur la **révision de la Charte du Parc**, à travers les ateliers territoriaux et comités de pilotage organisés au cours de l'année.

Cette **démarche, qui s'inscrit en dialogue avec le SCoT des Territoires de l'Aube**, a fait l'objet des études préalables nécessaires en 2022 (diagnostic de territoire, définition des enjeux, évaluation de la mise en œuvre de la Charte actuelle) afin d'aborder en 2023 la phase d'élaboration et d'écriture de la nouvelle Charte.

En parallèle, le syndicat DEPART a suivi la démarche de Plan Paysage du PNRFO (3 comités de pilotage) et participe régulièrement aux commissions thématiques (environnement, aménagement).



Ervy-le-Châtel

La gestion administrative du syndicat

Analyse des dossiers de CDPENAF, CDNPS et CDAC

Le Président Jean-Pierre ABEL, la 1^{ère} Vice-Présidente Claude HOMEHR ainsi que Gilles JACQUARD, membre du Bureau, siègent dans différentes commissions départementales au titre du syndicat DEPART. Afin de préparer les avis émis, le syndicat analyse chacun des dossiers soumis en amont des séances.

Ainsi, le syndicat a étudié les dossiers présentés en Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) préalablement aux 12 séances qui se sont tenues au cours de l'année (certificats d'urbanisme, permis de construire, cartes communales, PLU...), ainsi qu'en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) réunie deux fois en 2022. Il peut être souligné le nombre croissant de dossiers soumis à la CDPENAF, induisant une analyse technique préalable utile et nécessaire pour alimenter les échanges des membres pendant la séance.

**111 dossiers
analysés et avis
rendus en
commissions
en 2022**

De même, le syndicat analyse les dossiers soumis à l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (projets commerciaux supérieurs à 1000 m² de surface de vente), ainsi que les projets commerciaux compris entre 300 et 1000 m² de surface de vente (sur lesquels le Bureau a la possibilité de saisir la CDAC si les caractéristiques du projet le justifient). Si aucune CDAC ne s'est tenue en 2022, plusieurs projets ont été transmis au syndicat pour analyse dans le cadre de la veille en continu sur l'aménagement commercial.

Enfin, il est à noter que le syndicat est membre de la Commission départementale de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme (CDCU), laquelle s'est réunie le 3 novembre pour la répartition et l'attribution de la Dotation Générale de Décentralisation 2022 aux collectivités ayant engagé une procédure.

Préparation des Bureaux et Comités syndicaux

Les instances syndicales se sont régulièrement réunies en 2022, à travers 5 Bureaux préparant les décisions soumises à l'assemblée et 6 Comités syndicaux rassemblant les différents délégués des territoires composant le périmètre du SCoT.

**11 réunions
des instances
syndicales
en 2022**

Au-delà de la gestion administrative du syndicat (vote du budget...), les séances du Comité syndical ont été en grande partie consacrées à partager l'état d'avancement des missions réalisées par le syndicat et les évolutions législatives apportées par la loi Climat et Résilience autour de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (et les réflexions portées en la matière par le réseau des SCoT), afin que les élus disposent d'une information complète et régulière sur ces sujets.

Interventions extérieures

Ponctuellement, le syndicat DEPART est sollicité pour des interventions dans le cadre de journées, de séminaires ou de formations.

Ainsi en 2022, le syndicat est intervenu :

- lors de la première édition du Salon HydroExpo relatif à l'entretien et l'aménagement des environnements aquatiques à Mesnil-Saint-Père le 2 juin (madame Claudie LEITZ) ;
- auprès du CNFPT d'Auvergne Rhône Alpes dans le cadre d'une formation dispensée sur la trame verte et bleue à Lyon les 22 et 23 septembre (madame Claudie LEITZ) ;
- auprès du SAGE de la Lys dans le cadre d'une formation sur l'intégration des enjeux eau dans le SCoT le 11 octobre (madame Claudie LEITZ) ;
- auprès de l'organisme IdealCo lors d'un webinaire sur la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme le 15 novembre (madame Aurore CHAUSSEPIED) ;
- lors de l'Observatoire de l'Eau organisé par le Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA) en novembre au Centre des congrès de l'Aube, à travers une intervention en table ronde de madame Claudie LEITZ, en double voix avec madame Mariane COQUET de la Fédération des Chasseurs de l'Aube, sur l'intérêt du projet Trame verte en Champagne crayeuse au regard de la fonction hydrologique de la haie (lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols).



2ème édition de l'Observatoire de l'eau, 17 novembre 2022

Formations

Aurore CHAUSSEPIED a pu bénéficier de trois journées de formation à « L'instruction des autorisations d'urbanisme » les 27, 28 et 29 avril 2022 à Troyes, dispensées par le CNFPT.

Elle a également obtenu en 2022 le concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe.

Journées d'étude et webinaires

Bien que l'on note un certain retour du format présentiel, la plupart des journées d'études, ateliers et séminaires planifiés en 2022 a été proposée en format digital.

Voici le récapitulatif des événements auxquels l'équipe du syndicat a participé :

- Fédération nationale des SCoT :
 - atelier « Aménager le territoire à l'ère du ZAN » du 1^{er} avril et « ZAN cafés » (distanciel) en continu sur l'année
 - Assemblée Générale extraordinaire en visioconférence (27 janvier) et AG ordinaire à Paris (24 novembre)
 - webinaire Friches et planification (24 mars)
 - club Energie climat (5 avril)
 - webinaire SCoT et logistique (1^{er} décembre)
- Région Grand Est :
 - webinaire Prise en main de l'outil OCS GE (1^{er} février)
 - webinaire Trame noire – groupe de travail Nature en ville (11 octobre)
- Cerema : webinaire risques et vulnérabilité du bâti (23 juin)

Rencontres nationales des SCoT

Le syndicat participe de manière active aux temps forts organisés par la Fédération nationale des SCoT. Parmi ceux-là, les Rencontres nationales des SCoT (RNS) ponctuent l'année. Elles se sont déroulées les **16 et 17 juin 2022 à Besançon** et ont réuni plus de 400 participants sur le thème des **nouveaux modèles d'aménagement** des territoires.



Les élus présents (messieurs JP. Abel, L. Huard, G. Jacquard, G. Provence) et l'équipe technique

D'abord animées par les pré-rencontres techniques d'une demie journée, elles se sont poursuivies par plusieurs tables-rondes, mettant en avant des retours de territoires riches et diversifiés en matière de conciliation entre développement et sobriété. Ces rencontres intervenaient en effet dans un contexte législatif bouleversé par l'adoption de la loi Climat et

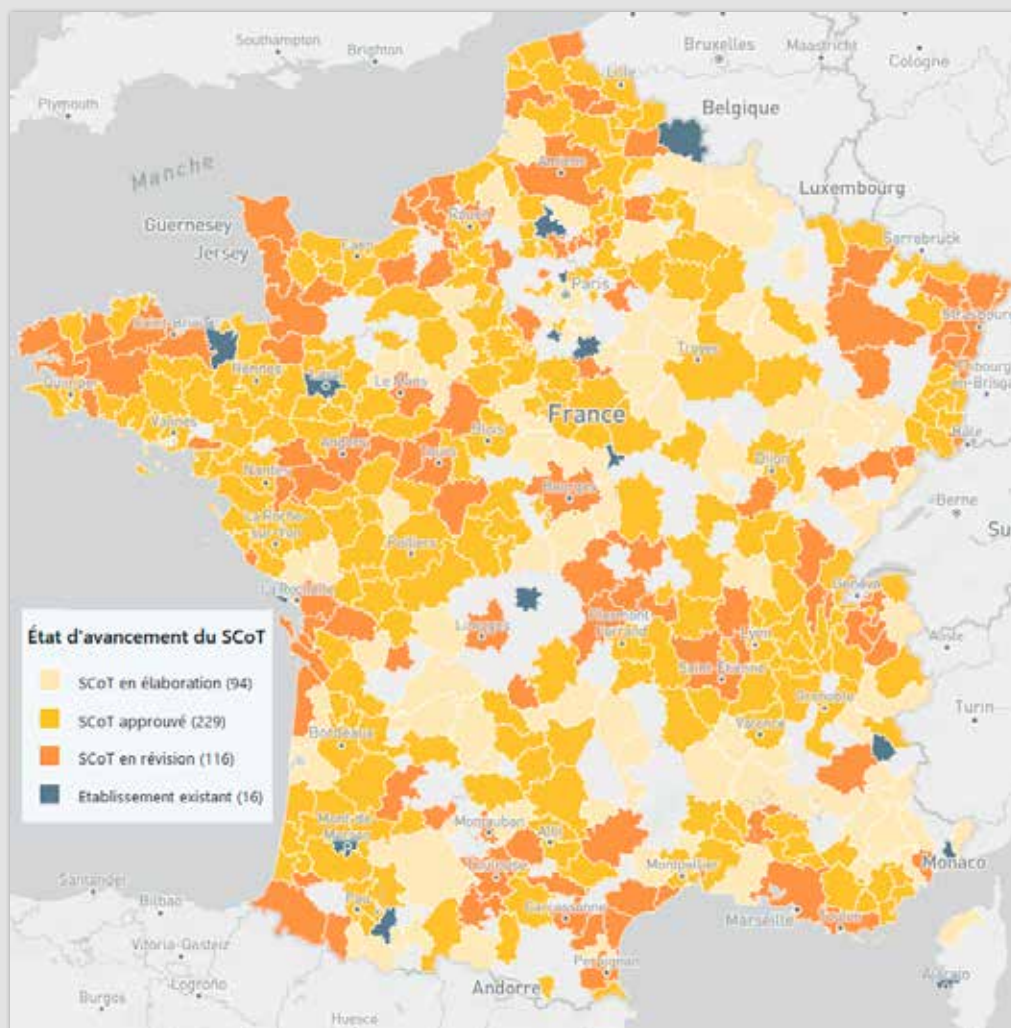
Résilience du 22 août 2021, qui affiche désormais le ZAN (zéro artificialisation nette) comme focale des politiques publiques pour les 30 années à venir.



Visite de la Saline royale d'Arc-et-Senans, patrimoine mondial de l'UNESCO

Elles étaient aussi l'occasion pour la Fédération de présenter une étude fraîchement publiée par ses soins, sur les perspectives de mise en oeuvre de ces nouveaux modèles d'aménagement à l'échelle des territoires, avec pour mot d'ordre de « choisir pour ne pas subir ! ».

La FédéSCoT compte **332 adhérents, représentant 74 % des structures porteuses de SCoT**. Début 2023, 229 SCoT sont approuvés et 210 sont en cours d'élaboration ou de révision.



Carte des SCoT en France
(2022, centre de ressources SCoT en action)

L'animation du syndicat

Site internet

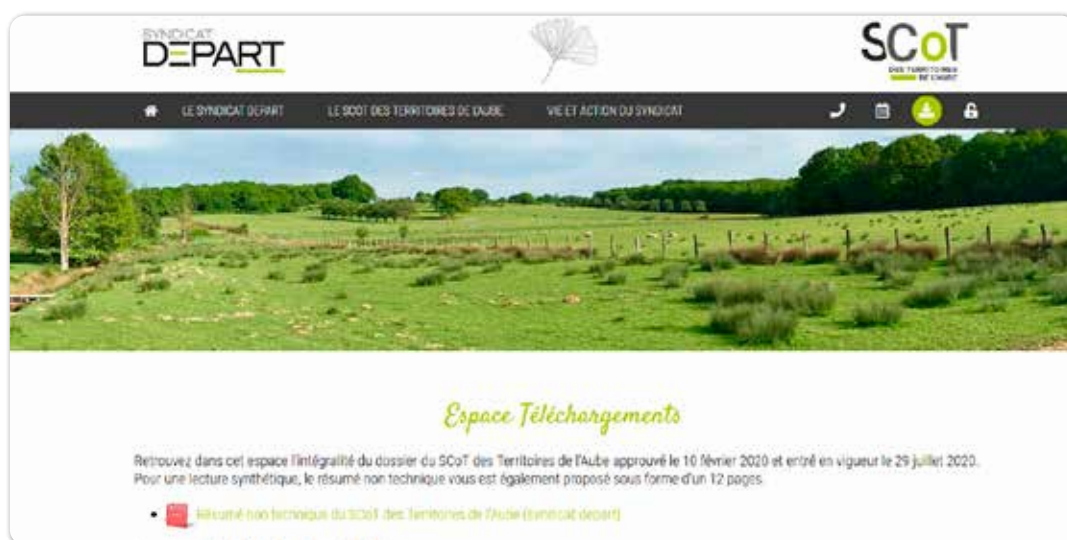
Structuré selon trois volets, « Le syndicat DEPART », « Le SCoT des Territoires de l'Aube » et « Vie et action du syndicat », le site internet permet une large information du public, depuis la présentation de la structure à celle du territoire couvert par le SCoT, en passant par le descriptif des missions et travaux réalisés.

3625
visites
par mois

Le site offre un accès direct aux documents produits ou relayés par le syndicat (Espace téléchargements), et aux derniers articles publiés (Actualités).

Dynamique et graphique, le site comprend aussi un « Espace membres » permettant un accès privilégié aux documents de travail du SCoT pour les élus du syndicat et ses partenaires.

La fréquentation du site a été de 3625 visites mensuelles en moyenne en 2022.



Lettres du SCoT

Afin d'informer sur les actualités du syndicat auprès de ses membres, **une lettre du SCoT est diffusée tous les trois mois** à l'ensemble des EPCI, délégués, partenaires techniques du syndicat et personnes intéressées, **retraçant de manière synthétique les travaux en cours et les réflexions engagées.**

Les lettres du SCoT produites en 2022 ont permis d'informer sur la publication des derniers travaux du syndicat (plaquette sur l'énergie, fiche-outil sur la Trame verte et bleue, Référentiel des Territoires...), sur l'avancée d'études en cours (projet Trame verte

en Champagne crayeuse, travail d'analyse de la compatibilité SCoT-PLU(i)...), sur les réflexions engagées à d'autres échelles en matière de Zéro Artificialisation Nette, ou encore de se faire le relais d'événements et échanges de partenaires techniques (atelier du PAPI, Observatoire de l'eau, rencontre avec la mission UNESCO...).

4 lettres
du SCoT
en 2022

Le bilan financier

Les recettes

Les recettes du syndicat DEPART reposent principalement sur les cotisations de ses 9 EPCI membres. En 2022, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 256 254,75 €.

Les dépenses

Le syndicat DEPART a engagé 361 136,66 € de dépenses en 2022, réparties selon les postes suivants :

- 179 210,59 € de charges à caractère général,
- 151 682,54 € de charges de personnel,
- et 30 243,53 € d'autres charges de gestion courante.





SYNDICAT
DEPART

Syndicat D'Etude, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne

28 boulevard Victor Hugo

10 000 TROYES

www.syndicatdepart.fr

FÉVRIER 2023

